vendiquer les soldats ayant servi dans la légion étrangère.

Un bureau a été formé, et il a été décidé qu'une deuxième réunion aurait lieu le dimanche 27 mai, à 4 heures du soir, au même endroit.

Mardi soir vers sept heures, l'agent Catteau, qui se trouvait rue de Mouveau, apprit qu'un cabaretier de la rue Solférino, François Vanderghents, maltraitait sa femme et sa fille.

L'agent Catteau se présenta chez le fougueux cabaretier et lui conseilla d'aller se coucher, et de se présenter, mercredi matin, au commissariat.

La réponse ne se fit pas longtemps attendre : « Vaurien, faineant, C... buveur de sang, etc... etc... »

L'agent essaya de conduire l'ivrogne au dépôt, mais celui-ci lui envoya prestement un coup de pied dans la figure et un dans les jambes.

Catteau requit deux de ses camarades, les agents Fildart et Bourgois. Quand ceux-ci arrivèrent, le cabaretier recommença de plus belle :

« Vous n'êtes tous les trois que des c..., et votre commissaire, un fainéant ! »

Il a été emmené au poste de Saint-Vincent de Paul.

Résultat du concours colombophile. — *Fédération roubaisienne.* — Voici le résultat du concours de Rambouillet. 211 pigeons lâchés à 5 h. 15 m. Vent-Nord-Est. Temps clair : 1er prix : Victor Edmond, Pigeon Fidèle, à 9 h. 11 m. ; 2e, Dhal, Pigeon-Marin ; 3e, Bart, Union et Progrès ; 4e, Poulain, Union et Progrès ; 5e, Draux, Petite grise ; 6e, Clément, Mouveaux ; 7e, Catel, Colombe d'or ; 8e, Draux ; Petite Grise ; 9e, Salembier, Cercle Union.

10e prix, Lepers, Eclaireur ; 11e, Moulart, Mouveaux ; 12e, Dhotte, Pigeon d'argent ; 13e, Lefebvre, la Haye ; 14e, Hespel, Francs du Pile ; 15e, Vanpevenage ; 16e, Carlier, Harmonie ; 17e, Dansette, Mouverux ; 18e, Dhellemmes, Mouveaux ; 19e, Rapsat, Blanchemaille ; 20e, Constenoble, Aigle ; 21e, Givaert, St-Henri ; 22e, Dhotte, Pigeon d'argent ; 23e, Dupont, Plumes à pattes ; 24e, Fremaux, Union et Progrès ; 25e, Clément, Mouveaux.

26e, Scamp, Pré-Catelan ; 27e, Vanpevenage, Jeunes Amateurs ; 28e, Dhont, Pigeon-Blanc, à 9 h. 18 45. — Vitesse du premier pigeon 984 m. 06 c. Vitesse du dernier pigeon 953 m. 76 c.

— Dimanche 20 mai, Concours sur Clermont, 125 fr. prix d'honneur, donné au siège de *l'Eclaireur*, à Croix ; mise en panier le samedi soir. Réunion des délégués à 5 h. chez M. Duthoit, rue de l'Epeule.

Lundi de la Pentecôte, 21 mai, Grand Concours.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

TOURCOING

La première réunion du Conseil municipal élu aux scrutins des 6 et 13 de ce mois, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, en la salle ordinaire des séances, le *dimanche 20 mai prochain*, à dix heures précises du matin, pour qu'il soit procédé :

1° A l'installation de l'assemblée communale par le maire sortant d'exercice ;

2° A l'élection des nouveaux maire et adjoints, sous la présidence du doyen d'âge du Conseil ;

3° A l'ouverture de la session ordinaire de mai

Un jubilé. — Une cérémonie toute intime et ayant un caractère exclusivement religieux, a été célébrée mercredi matin, dans la chapelle du Monastère de Notre-Dame-des-Anges. L'une de ces saintes filles qui se sont consacrées au service de Dieu et à l'éducation de la jeunesse, la R. Sœur Marie-des-Anges Motte fêtait le cinquantième anniversaire de son entrée en religion.

M. le chanoine Leblanc a prononcé l'allocution de circonstance.

La jubilaire appartient à l'une des plus anciennes familles de Tourcoing.

Fanfare du Point-Central. — Jeudi prochain 17 courant, à 8 heures 1[2 du soir, aura lieu la réception du drapeau de la *Fanfare du Point-Central,* offert par M. D... C... membre protecteur de la dite Société.

La commission administrative rappelle aux Sociétaires, qu'il y aura répétition générale pour le festival d'Armentières, le même jour à la même heure au dit local.

Un jeune enfant de vingt-huit mois, Jean Richard, dont les parents habitent rue de la Croix-Rouge, jouait avec sa sœur, mardi après-midi, sur le trottoir de cette rue, quand il tomba les bras en avant. A ce moment, passait la voiture de M. Horent, marchand d'eau de Seltz à Roubaix : le domestique n'arrêta pas son cheval assez vite et l'une des roues de la voiture passa sur la main de l'enfant et la lui écrasa. Les témoins de l'accident crièrent au domestique de s'arrêter, mais celui-ci détala au plus vite.

L'enfant blessé a reçu les premiers soins de M. le docteur Catteau.

Un amateur de pinson, M. Charles Lagache, cabaretier, rue Fin de la Guerre, élevait avec soin l'un de ces infatigables chanteurs qui s'était déjà distingué dans plus d'un concours. Un autre amateur, peu délicat, trouva l'oiseau de son goût, décrocha la cage et s'esquiva. Plainte a été déposée par M. Lagache.

LILLE

Mariages. — Mardi a été célébré, en l'église Saint-André, le mariage de Mademoiselle Solange Arnould, fille de M. le colonel Arnould, l'éminent et dévoué directeur de l'école des hautes études industrielles des Facultés catholiques, avec M. G. Zylos De Wynde. Les Zylos sont une des plus vieilles familles du terroir flamand.

— Nous apprenons d'autre part le prochain mariage d'un officier de mérite de la garnison de Lille, M. Gustave Villiot, archiviste d'état-major du premier corps d'armée avec Mlle Marie Petit, sœur de notre confrère du *Courrier Populaire.*

La bénédiction nuptiale sera donnée, mardi 22 courant, en l'Eglise Saint-Etienne.

Une vieille affaire. — Il y a trois ans, par un beau matin de juin 1885, un ouvrier typographe, Jules Henneton, déchargeait, vers 3 heures du matin, rue Nationale, un revolver qu'il avait en poche, et blessait involontairement une marchande de légumes qui se rendait aux Halles-Centrales. La pauvre femme, atteinte d'une balle dans le bassin, succombait quelques jours après à une péritonite.

Quant au meurtrier involontaire, il disparut, et le tribunal correctionnel le condamna, par défaut à quatre mois de prison, pour blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Pris d'un irrésistible besoin de respirer l'air de sa ville natale, Henneton est revenu mardi à Lille. Mal lui en prit, car deux agents de la police de sûreté l'ayant rencontré, lui ont mis la main au collet. Henneton est en ce moment à la maison d'arrêt.

Les épaulettes. — Le 43e régiment d'infanterie et le 16e bataillon de chasseurs à pied ont depuis quelques jours repris les épaulettes : le retour de cet ornement ne peut manquer d'être fort bien accueilli.

Société des Sauveteurs du Nord. — La Société de *Sauveteurs du Nord* célébrera le dimanche 27 mai le 10e anniversaire de sa fondation.

Voici le programme de la journée :

A midi, messe en musique à l'église St-Maurice, avec le concours de l'*Harmonie de Lille* ; à 3 h. 1[2, à l'hôtel du Maisniel, 26, rue St-Jacques, avec le concours de la fanfare l'*Union du Nord,* séance solennelle publique pour la distribution des récompenses ; à 5 h. 1[2, banquet.

Pendant la messe, à l'église St-Maurice, une quête au profit de l'œuvre sera faite par la petite Darras, âgée de 11 ans, dont on n'a pas oublié l'héroïque conduite lors du crime d'Agny (Pas-de-Calais.)

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

2e journée. — Mardi.

Jadis c'était dans la promenade fameuse de Longchamps que se montraient les toilettes de printemps dans toutes leurs nouveautés. Aujourd'hui le concours hippique a remplacé ce célèbre défilé de modes nouvelles et hier, grâce à un véritable soleil de mai, les tribunes regorgeaient de jolies toilettes qui, toutes pouvaient être regardées et admirées dans leur moindre détail.

Dans les sauts d'obstacles (prix des habits rouges) la plupart des parcours ont été remarquables.

MM. Le Villain, Siméon, Pouillier, Baudon et Ribeaucourt ont été particulièrement couvert, d'applaudissements partis de tous les points du concours.

Le jury a décerné les prix dans l'ordre suivant :

1er prix : *Brisetout,* à M. H. d'Hespel, monté par M. Le Villain ; 2e prix : *Pamier,* à M. Siméon ; 3e prix : *Vinon,* à M. Gustave Wattine, montée par M. Le Villain ; 4e prix : *Chonchotte,* à M. Auguste Pouillier.

Des flots de rubans ont en outre été accordés à *Picard,* à M. Siméon ; à *Nancy,* à M. Siméon ; à *Fancy,* à M. Baudon ; et à *Raille,* à M. Ribeaucourt.

A 3 heures, le jury avait procédé à l'examen des poulains et pouliches de 3 ans, sans dressage complet et avait décerne les prix dans l'ordre suivant :

1er prix : *Dragon,* cheval bai à M. Buzin-Bouvry, de Crépy-en-Lannoy (Aisne) ; 2e prix, *Pistolet,* cheval bai brun à M. D'Hardivilliers d'Abancourt.

3e prix : *Suzette,* jument baie, à M. Henninot, à Voulpaix (Aisne) ; 4e prix : *Ténébreuse,* jument alezane, à M. Chibot, à Bouillancourt ; 5e prix : *Haydée,* jument baie, à M. Buzin Bouvry de Crépy-en-Lannoy.

6e prix : *Hachette,* jument noire, à M. Baheux, à Boulogne-sur-Mer ; 7e prix, *Roulette,* jument baie clair, à M. Boulnois, à Grandvilliers ; 8e prix, *Saïda,* jument gris fer, à M. E. Battel, à Seulinghen.

Flots de rubans à *Espérance,* jument baie à M. Lesueur, à Etrœungt ; *Harmonie,* jument baie marron à M. Bourbet, à Fouquières ; *Espérance,* jument baie à M. Henninot, à Voulpaix ; *Cara,* jument alezane à M. Alcide Delory, à Hesdigneul.

Aujourd'hui à midi et demie, chevaux attelés seuls.

A 3 h., Courses au trot monté.

A 4 h., Sauts d'obstacles. Prix des Ecoles.

CONCERTS ET SPECTACLES

Un grand concert sera donné par la *Symphonie des Amateurs Tournaisiens,* le dimanche 3 juin, à Roubaix ; le programme, qui est des mieux fait, contient deux œuvres chères aux Roubaisiens.

Le succès est assuré d'avance,

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 15 mai 1888

Présidence de M. PARENTY

Une fraudeuse. — Une jeune fille très bien vêtue et portant un chapeau coquet vient s'asseoir sur le banc correctionnel.

Le ministère public l'accuse d'avoir tenté de frauder. Elle opérait pour cela de singulière façon. La mode actuelle qui donne aux dames de volumineuses tournures favorise la fraude. Elle est condamnée à un mois.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 15 mai 1888

Présidence de M. F. MASUREL, Juge

Question de transport

MM. J. D .. et fils avaient expédié par grande vitesse à leur représentant de Lyon un colis échantillons de draperies nouveautés. Ce colis n'est parvenu à destination qu'après 17 jours de retard.

MM. J. D... et fils assignent donc la compagnie du chemin de fer du Nord en 1,400 fr. de dommages-intérêts, en réparation du préjudice que ce retard leur a causé.

Ces échantillons avaient une grande valeur intrinsèque : ils étaient en outre destinés à être présentés aux acheteurs pour la remise des commissions, et, par suite, le représentant n'ayant été mis que tardivement en possession des échantillons a perdu des ordres.

L'article 1149 du code civil dit que « les dommages et intérêts dus au créancier sont, en général, de la perte qu'il a faite et du gain dont il a été privé. » Mais il ne résulte pas de ces dispositions, ajoutent MM. J. D... et fils que l'absence de base pour fixer le préjudice soit un motif suffisant pour rejeter la demande, c'est au juge qu'il appartient d'apprécier le dommage.

La compagnie du chemin de fer du Nord répond qu'en fait MM. J.-D... et fils ne justifient pas d'un préjudice et qu'en droit il y a lieu à application de l'article 1150 du code civil aux termes duquel « le débiteur n'est tenu que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qu'on a pu prévoir lors du contrat. »

La Compagnie allègue que le colis ayant été déclaré comme renfermant des tissus, elle ignorait qu'il contenait des échantillons et que cette ignorance dégage en partie sa responsabilité.

Elle offre une indemnité de 100 fr. et demande au tribunal de déclarer cette offre suffisante et satisfactoire.

La cause a été mise en délibéré.

Jugements

Le tribunal s'est déclaré compétent pour connaître du différend, survenu entre M. P. D... et son représentant à Paris. Comme il s'agissait dans l'espèce d'un règlement de compte, a dit le tribunal, ce règlement doit s'effectuer au domicile du commettant, soit Tourcoing.

— Dans cette même audience, à propos d'un procès pour des fils-lacets livrés par M. D. L. à l'un de ses clients étrangers, le tribunal a consacré un principe très intéressant dans la pratique commerciale, à savoir que l'introduction de graisse dans des laines grisailles (fils lacets vendus comme provenant de peigné filé à sec) constitue un vice caché ne se dévoilant qu'en teinture et que par suite on ne peut pas invoquer la tardivité de la réclamation.

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu. — Il faut se rendre au Conseil de révision auquel on est convoqué.

Vous pouvez adresser une demande de dispense au commandant de recrutement, mais nous craignons qu'il ne vous l'accorde point.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 16 mai

Présidence de M. le conseiller LEPOT. — Ministère public : M. DUHAMEL, substitut du procureur-général.

1re affaire. — **Infanticide à Anzin**

Le 6 mars dernier, le sieur Quinet retirait le cadavre d'un enfant nouveau-né, d'un puits dont il a la jouissance commune avec son voisin Delplanque, cabaretier à Anzin. Les constatations médicales établirent que l'enfant était né viable, avait vécu et était mort peu de temps après sa naissance, étouffé par l'application d'une main sur le nez et la bouche.

Les soupçons se portèrent sur Victorine-Honorine Tournois. Celle-ci, sans profession, est née à Beuvrages, dans l'arrondissement de Valenciennes, le 21 décembre 1862. Elle a donc 25 ans.

Elle avait occupé une chambre chez le sieur Delplanque, du 12 au 19 février. Elle sortait peu et s'était couchée dans l'après-midi du 18 février, en se disant indisposée. Vers six heures du soir, voyant qu'elle ne descendait pas pour souper, la femme Delplanque était montée et avait trouvé suspects l'état de sa chambre et ses explications.

Elle fut arrêtée et soumise à un examen médical. Elle commença par nier, mais dut finir par passer des aveux. Elle avait caché sa situation aux personnes avec lesquelles elle se trouvait en relations, notamment à sa sœur.

Elle a déjà subi une condamnation pour escroquerie. Elle est mal notée ; sa conduite est déplorable, sa moralité fort mauvaise.

La fille Tournois est condamnée à cinq ans de travaux forcés.

Défenseur, Me Bertin.

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Eugène-Constant Deryck, journalier à Cassel, y est né le 25 mai 1863. Il a donc 25 ans.

Défenseur, Me Manesse.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Douai, 16 mai, 12 h. 55 soir.

La cour confirme le jugement du tribunal de commerce de Lille condamnant le journal le *Nord* à supprimer son titre, comme préjudiciale au *Nord hebdomadaire.*

NORD

Un accident de chemin de fer à Raismes. — Lundi, le train qui part de Valenciennes pour Douai à 1 h. 15 de l'après-midi, a coupé en deux, au passage à niveau de la route de Saint-Amand à Raismes, un chariot à timon traîné par deux chevaux et appartenant au sieur Dewez, de la rue du Marais.

Le conducteur, le sieur D'Hainaut, âgé de 70 ans, a été projeté au loin et a reçu au front une large blessure. Il a eu également le poignet gauche presqu'entièrement séparé du bras.

Voici comment l'accident s'est produit :

La garde-barrière avait laissé ouvertes les quatre barrières du passage des voitures et du tramway et n'était pas à son poste. Le chariot s'engagea donc sur la voie et le voiturier n'aperçut le train, qui roulait à toute vitesse, qu'au moment où il arrivait sur lui.

A ce moment, la garde-barrière sortait également de chez elle, appelée sans doute, par le bruit rapproché de la locomotive et elle n'eut que le temps de pousser un cri désespéré et de lever les bras au ciel.

Il était trop tard.

Le conducteur essayait de sauter à bas de son chariot à l'instant où le choc se produisit. Le véhicule, assez long, fut coupé perpendiculairement en deux et réduit en morceaux.

On croit que c'est la partie de devant qui frappa le sieur D'Hainaut, le rejeta au loin et le blessa mortellement. L'essieu de la roue porte des traces de sang.

Les chevaux roulèrent à terre et furent grièvement atteints.

Certaines grosses pièces du chariot, projetées à droite et à gauche de la voie, furent fendues ou broyées comme de simples baguettes. Un éclat brisa un des fils télégraphiques les plus élevés.

Deux piétons, ouvriers à la Société franco-belge, traversaient le passage en sens contraire du chariot au moment de l'accident. Trouvant les barrières ouvertes, ils étaient aussi entrés sans défiance sur la voie et le bruit du chariot ne leur avait permis d'entendre l'arrivée du train.

Heureusement, ils étaient arrivés à la porte de sortie quand l'accident se produisit. Quelques mètres de retard et ils étaient broyés.

On pense avec inquiétude à l'épouvantable malheur qui serait arrivé si un tramway eût été engagé sur la ligne et eût subi le choc de la locomotive.

M. Wagnon, médecin, a constaté le décès du sieur D'Hainaut. Le maire a fait transporter le corps au domicile de la veuve et a fait aussitôt prévenir le parquet et la gendarmerie.

Une première enquête a été faite par M. Pelé, juge de paix à Saint-Amand, qui, précisément, se trouvait sur les lieux.

Circonstance curieuse, la veuve D'Hainaut avait été mariée en premières noces à un sieur Plumecocq qui, il y a 24 ans, avait été tué, en compagnie d'un sieur Masy, sur un autre passage à niveau, à peine voisin de deux cents mètres.

PAS-DE-CALAIS

Une rixe grave à Lillers. — Nous recevons le télégramme suivant :

« Lillers, 15 mai, 2 h. soir.

» Une rixe grave vient de se produire à Lillers, dans l'estaminet du *Brûlé.*

» Le cabaretier, M. Canelle, a été assailli à coup de pied et grièvement blessé.

» La police est sur la piste des coupables. « G. »

BELGIQUE

MOUSCRON. — *Affaire du faux cachet.* — C'est aujourd'hui, mercredi, que le tribunal de Courtrai doit juger l'importante affaire du faux cachet.

Nous publierons, demain matin, un compte-rendu détaillé de l'audience.

— *La première communion au couvent des Dames de Marie.* — Demain, jeudi, aura lieu au couvent des Dames Marie, si favorablement connu dans le nord de la France, la cérémonie de la première communion.

La même solennité aura lieu au couvent de Luigne, le lundi 21 courant.

Chambre des représentants. — La séance de mardi a été consacrée à un débat juridique sur l'art 1er de la loi relative à la libération et à la condamnation conditionnelles.

Le premier amendement tend à élargir l'application de la loi en ce sens que la libération pourrait être prononcée lorsque le condamné a accompli le *tiers* de sa peine au lieu de la moitié comme le porte le projet.

Le second amendement tend à supprimer du projet la disposition exigeant que la durée de l'incarcération déjà subie dépasse trois mois.

M. Lejeune s'est déclaré favorable en principe aux amendements.

Le discours que M. Lejeune a prononcé au cours du débat a été écouté avec un vif intérêt. Le talent de l'honorable ministre s'impose de plus en plus.

M. Frère a pris la fin de la séance et a critiqué le projet comme dangereux dans son application.

M. Woeste a demandé si l'application de la libération conditionnelle entraînerait des restrictions dans l'exercice du droit de grâce.

L'honorable ministre a répondu que si le principe de la libération conditionnelle reçoit une large application, le nombre des grâces diminuerait. Au cas contraire, le droit de grâce conserverait le vaste champ sur lequel il s'exerce aujourd'hui.

Les élections législatives à Courtrai. — Le comité central de l'Association conservatrice de Courtrai a arrêté la liste des candidats à proposer à l'assemblée générale fixée au 21 mai.

Cette liste comprend tous les membres sortants pour la Chambre et pour le Sénat.

M. Vandenpeereboom n'assistait pas à la séance du comité, mais il résulte d'une déclaration faite en son nom que l'honorable ministre s'en réfère, quant au service personnel, aux déclarations faites par le chef du cabinet dans une circonstance où nos adversaires le mettaient en demeure de réaliser le vœu inséré dans un discours du trône.

D'autre part, il nous revient que cette déclaration de l'honorable M. Vandenpeereboom et le retrait par M. Lammens des engagements qu'il avait bien voulu souscrire précédemment pour l'éventualité de la présentation nouvelle d'un projet de loi sur le service personnel ont remis tout en question aux yeux de beaucoup d'électeurs.

On parle de deux nouvelles candidatures catholiques, savoir : pour le Sénat, celle de M. Thibaut de Bœsinghe, conseiller provincial, et, pour la Chambre, celle de M. Jules Liebart, député permanent.

Le poll aura lieu à l'Association conservatrice, le 22 mai.

Une candidature indépendante surgit également pour la Chambre : c'est celle de M. Henri Leclercq, qui se pose comme candidat antimilitariste et protectionniste.

Un suicide au « Palais indien » à Anvers. — Un jeune homme, âgé de 16 ans, du nom de G. S..., souffleur de verre, né à Paris et demeurant à Montigny-sur-Sambre, se trouvait au *Palais indien,* à Anvers, en état d'ivresse, et y dépensait l'argent sans compter, lorsque tout à coup, il prit un revolver dans une de ses poches et s'en tira un coup dans la poitrine. Après avoir reçu les premiers soins, le jeune homme a été transporté à l'hôpital de Stuivenberg.

G. S... demeurait à Montigny-sur-Sambre, chez sa tante, à qui il avait volé une somme de 200 francs, et il paraît que c'est le remords d'avoir commis ce vol qui l'a poussé à cet acte de désespoir.

Les bourgmestres belges à Londres. — Un télégramme de Londres nous apprend que le lord maire a reçu officiellement, hier, les bourgmestres et excursionnistes belges. Il leur a souhaité la bienvenue et leur a offert des médailles frappées spécialement à leur intention.

Un déjeuner a eu lieu à une heure.

Les bourgmestres et les conseillers municipaux ont assisté ensuite à l'inauguration d'un grand buste de lord Salisbury, et ils visiteront l'exposition anglo-danoise.

Lancé dans un précipice à Mont-sur-Marchienne. — La voiture attelée d'un jeune cheval appartenant à un boulanger de Charleroi, stationnait sur le bord de la route.

Le train allant à Mont-sur-Marchienne vint à déboucher du pont, le cheval s'effraie, veut faire demi-tour, le conducteur le retient, le cheval se cabre, recule et la voiture tombe dans le vide, en faisant un tour sur elle-même avec le cheval, d'une hauteur de 4 mètres.

Le jeune homme qui conduisait la voiture est dans un état grave.

La bête est perdue ; le fémur de la [illegible] de derrière, l'épine dorsale [illegible] jambe droite rière sont [illegible] tout le train de der[illegible] brisés ; il ne reste qu'à abattre l'animal, c'est ce qui s'est fait sur place par un boucher de Marcinelle. Ce précipice a déjà causé la mort d'un homme et l'entrepreneur qui exécutait sur la route des travaux pour le compte de l'Etat, a été condamné à payer une indemnité de 3,000 francs à la femme de la victime.

Plus récemment, une fillette est tombée dans ce gouffre, elle a eu la lèvre fendue, le nez cassé, elle est défigurée.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 14 mai.* — Laure Rousseaux, rue Turgot, 68. — Alexandre Lecocu, rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 8. — Georgette Kindo, rue Vaucanson, 26. — Julien Declercq, rue Milton, maisons Voreux. — Léonie Baert, rue de la Gaieté, 12. — Ferdinand Derviau, rue d'Alma, 280. — François Vanhecke, rue Saint-Eleuthère, 21. — Elise Deldal, rue Philippe-le-Bon, 11 — Paul Evrard, rue Blanchemaille, cour Devienne, 2. — Rachel Pynaut, rue de Lannoy, cour Boyaval, 3. — Edmond Leleux, rue du Collège, 166 — Jules Fontaine, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — *Du 15.* — Emile Gilman, rue Desaix, 4. — Henri Masquelier, rue des Filatures, 37. — René Nys, rue du Tilleul, 186. — Georges Leclercq, rue de la Guinguette, cour Tiberghien, 15. — Blanche Martin, rue de la Basse-Masure, 23. — Albert Dhont, boulevard Gambetta, 90. — *Mariages du 14 mai.* — Arthur Gryspeert, 24 ans, cordonnier, rue Turgot, 31, et Elise Dendivel, 21 ans, sans profession, rue du Trichon, 20. — Auguste Rambour, 30 ans, rentreur, rue Neuve-Racine, et Louise Herssens, 24 ans, bobineuse, rue Saint-Jean, 77. — Alphonse Ghesquière, 38 ans, cultivateur, boulevard de Metz, 85, et Elise Lefebvre, 37 ans, blanchisseuse, rue Vaucanson, 24. — Alphonse Hautecœur, 23 ans, gazier, boulevard Gambetta 90, et Justine Allart, 33 ans, dévideuse, boulevard Gambetta — *Du 15 mai.* — Charles Dumez, 34 ans, mouleur, rue de Naples, et Marie Verriest, 27 ans, bobineuse, rue Solférino, 49. — *Déclarations de décès du 14 mai* — Hortense Delahaye, 15 jours, rue Bernard, cour Duquennoy, 2. — Rachel Michel, 1 an, rue de Mons, cour Gerard, 4. — Jules Willem, 15 jours, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 26. — Louis Delbassée, 17 ans, employé, Hôtel-Dieu. — Octavie David, 3 mois, rue de la Vigne, 1, maisons Delattre. — Eloi Roussel, 3 ans, rue d'Arcole, cour Desbarbieux 6. — Alfred Leman, 5 mois, rue Laborde, 10. — Prudence Vanelslande, dans le canal, dont Morel. — *Du 15 mai.* — Edouard Bayard, 37 ans, sous-inspecteur de la sûreté, rue Richard Lenoir. — Denis Deschamps, 58 ans, marchand de charbons, rue Saint-Antoine, fort Bayart, 25 — François Vandemeulebroecke, 58 ans, sans profession, à l'Hospice-Civil. — Maurice Pottié, 1 an, rue de Lannoy, près la Justice. — Léopold Bultiaux, 49 ans, journalier, rue Jacquart, cour Dhalluin. — Jules Srussey, 28 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — François Quivrin, 2 ans, rue de la Paix, 103. — Louise Debock, 10 mois, rue de la Guinguette, cour Delattre, 2. — Pierre Clarisse, 71 ans, sans profession, Hospice Civil. — Augustine Grymonprez, 38 ans, sans profession, rue Pellart, 31. — Alfred Willem, 16 jours, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 26. — Lambrecht, présenté sans vie, au Hutin, maisons Declercq, 26.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 mai.* — Anatole Hassebroucq, rue du Bois. — Amand Levengle, au Blanc-Seau. — Cyriaque Dumoulin, rue des Phalempins. — Emilia Angot, rue de Strasbourg. — Antoine Destrebecq, rue de Wailly. — Madeleine Leglay, rue de la Latte. — Blanche Verbeke, rue du Calvaire. — François Vanakère, rue de l'Amidonnerie. — Hélène Favorel, à la Marlière. — *Déclarations de décès du 15 mai.* — Pierre Boisez, 61 ans 6 mois, trieur, à la Malcense. — Louis Desurmont, 23 ans 2 mois, employé, rue du Haze — Marie Watteau, 82 ans 5 mois, ménagère, rue de la Croix-Rouge.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 7 au 13 mai.* — Marie Dejonkère, rue d'Alger. — Arthur Vandewalle, rue de Metz. — Germaine Lietaert, rue Voltaire. — Jean-Baptiste Bonvarlet, rue des Ogiers. — Germaine Liénard, impasse du Dévouement. — *Publication de mariage.* — Charles Stragier, 24 ans, rempailleur, à Halluin, et Marie Dekeyser, 20 ans, journalière à Croix. — *Mariages.* — Gustave Martens, 21 ans, peigneron, à Roubaix, et Sophie Vanclef, 25 ans, peigneuse, à Croix. — Charles Vanclef, 25 ans, journalier, à Croix, et Anna Delannoy, 23 ans, piqurière, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 7 au 13 mai.* — Arthur Dupont, 2 ans, rue Charles-Quint. — Romanie Vercruysse, 3 ans, Grande-Rue. — Gustave Dupont, 3 mois, rue du Quai. — Gabriau, présenté sans vie. — Alfred Renard, 1 mois, rue de la Pannerie.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 mai.* — Augustin Debusscher, Calvaire. — Gustave Beaublomme, Bailly. — Julien Dhaze, Risquons-Tout. — *Déclarations de décès du 1er au 15 mai.* Catherine Lambraye, 82 ans 9 mois, sans profession, Place. — Jost Vandewalle, 57 ans, tisserand, Bas-Quartier. — Charles Delberghe, 2 ans, au Bas-Quartier. — Marie Suin, 9 mois, chemin des Fromées.

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 29 avril au 13 mai.* — Pierre Brunin, hameau du Petit Marais. — Marcel Delattre, près la Place. — Marie Dehart, hameau du Robigeux — Léonie Delannoy, rue des Ecoles. — Pierre Friant, rue Franche. — *Publications de mariages.* — Charles Dillies, 28 ans, journalier à Willems, et Florentine Lemaire, 23 ans, servante à Hem. — *Déclarations de décès du 29 avril au 13 mai.* — Jean Delsalle, 7 semaines, au Grand Marais. — Stéphanie Delcourt, 69 ans, à la Belle-Vue.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Ferdinand BULTEAU-GRYMONPREZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine-Zénaïde-Adèle-Rose-Flore GRYMONPREZ, décédée à Roubaix, le 15 mai 1888, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 17 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 18 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 31.

Les amis et connaissances de la famille BAYART-DUQUENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard BAYARD, sous-inspecteur de la sûreté, décédé à Roubaix, le 15 mai 1888, dans sa 38e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 17 mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Richard Lenoir, chez M. Auguste Florin.

Les amis et connaissances de la famille DUFERMONT-JOYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Arthur DUFERMONT, décédé à Roubaix, le 16 mai 1888, à l'âge de 2 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 4 heures, en l'église de Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 5.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 17 mai 1888, à 10 heures 1[4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Désiré-Joseph DELANNOY, ancien conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 23 avril 1888, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — L'Obit de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul sera célébré le vendredi 18 mai, à 7 heures ; l'Obit de la Confrérie du Saint-Sacrement sera célébré le même jour, à 9 heures, en ladite église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 17 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine POLLET, veuve de M. Joseph POLLET, décédée à Roubaix, le 13 mai 1887, à l'âge de 77 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le jeudi 17 mai 1888, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DESMETTRE, ancien maréchal-ferrant de Maufait, veuf de Dame Marie-Gabrielle PLUQUET, décédé à Roubaix, le 17 avril 1888, dans sa quatre-vingt-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

18 MAI 1843
LA PRISE DE LA SMALA

La Smala était une sorte de camp essentiellement mobile et ambulant où Abd-el-Kader gardait non seulement ses trésors, sa famille et ses femmes, mais aussi ses prisonniers, et qui se composait d'une agrégation d'environ dix mille personnes ; on attachait la plus grande importance à la prendre, mais sa mobilité et la difficulté de la chercher dans des régions où l'eau était rare l'avaient toujours rendue insaisissable.

Le 10 mai 1843 le duc d'Aumale partit de Boghar (à 22 lieues au sud d'Alger) à la tête de 1,300 hommes d'infanterie et de 550 cavaliers pour la chercher dans le sud-ouest où elle avait été signalée ; arrivé le 14 à Gondjila (à 36 lieues de Boghar), il apprit que la Smala s'était dirigée vers le sud-est dans la direction de Taguine, qui en est à 18 lieues, et qui se trouve à peu près droit au sud de Boghar, dont il est séparé par une distance de 25 lieues.

Le duc rebroussa chemin dans cette direction le 15 mai, et le 16 au matin, précédant de bien loin l'infanterie, il se trouvait seul avec sa cavalerie non loin de Taguine ; après une halte que la fatigue des chevaux avait rendu nécessaire, on se remettait en selle lorsque le duc voit le capitaine Durrieu, le colonel Jusuf et l'agha des Ayad partis en avant s'arrêter tout à coup derrière la crête d'un rideau un peu plus élevé que les autres, regarder attentivement et revenir au grand galop vers lui.

« Toute la Smala est là, lui disent-ils, à la source de Taguine ; à peine à mille mètres ; c'est un monde, nous ne sommes pas en mesure de l'attaquer, il faut attendre l'infanterie. » L'agha embrassa ses genoux ; « Par la tête de ton père, ne fais pas de folie ! » mais attendre les zouaves qui ne peuvent pas arriver avant deux heures, c'est donner à la Smala le temps de faire retraite, couverte par ses guerriers :

» On ne recule pas dans ma race » s'écrie le duc, et imposant silence à tous, il commanda la charge.

Et voilà ces 500 cavaliers qui, le duc en tête, s'élancent tête baissée, les spahis à gauche, les chasseurs à droite, sur cette Smala défendue par plus de 5,000 fusils et par des réguliers de l'émir ;

Heureusement la surprise était complète, à ce point que nos premiers spahis furent pris par les [illegible] pour ceux d'Abd-el-Kader ; l'erreur [illegible] gue, nos cavaliers arrivaient [illegible] ne fut pas longue ; réguliers [illegible] comme la foudre ; les [illegible] tirent en défense et se battirent avec désespoir, mais en une heure tout fut fini ; 300 arabes étaient étendus sur le terrain, nous n'avions que neuf tués et douze blessés.

Dans l'impossibilité de cerner cette immense ville de tentes, il avait fallu n'en couper qu'une partie ; tout ce qui était par delà s'enfuit dans un désordre indescriptible pour aller tomber plus loin dans les filets de La Moricière ; tout le camp nous resta, avec 3000 prisonniers et d'immenses troupeaux.

L'année suivante, le colonel Saint-Arnaud, visitant le lieu du combat, écrivait : C'est un coup d'une hardiesse admissible, il fallait un prince jeune et ne doutant de rien, s'appuyant sur des hommes comme Morris et Jusuf pour avoir le courage de l'accomplir !

FAITS DIVERS

La verrerie. — Vous connaissez la légende : Un jour, des navigateurs phéniciens, débarqués au rivage, allumèrent du feu sur le sable. Ils se servaient, pour supporter leur chaudière, de blocs de nitre trouvés à proximité. La violence du feu fit fondre le nitre et le combine avec le sable, en produisant un verre grossier dont les voyageurs surent observer les qualités. Le verre était découvert !

Cependant, il parait que le verre est plus ancien et que les Hebreux l'ont connu avant les Phéniciens car il en est fait mention dans les livres de Moïse et de Job.

Quoi quil en soit, le travail du verre s'est singulièrement perfectionné depuis ces temps anciens.

La verrerie est composée généralement d'un immense hangar, sous lequel sont établis les fours.

Les fours à verre affectent, selon les usines, des formes différentes : les uns sont carrés, d'autres rectangulaires, d'autres ronds ou à pans coupés ; mais ces différences ne sont que de forme ; le fonctionnement du four est le même partout.

L'intérieur du four forme une chambre voûtée dont les parois sont construites en briques réfractaires, d'une longue résistance au feu. Le sel est partagé en deux, dans le sens de la longueur, par une ouverture large d'un pied et munie de gros barreaux de fer qui servent de grille pour soutenir le combustible. Sous cette ouverture est le cendrier qu'on fait généralement aussi grand que le four, et dans lequel on descend par un escalier pratiqué dans le sol.

De chaque côté de la grille est un banc en maçonnerie réfractaire, d'un pied et demi de haut, à peu près, sur trois de large, et sur lequel on place les creusets, les *pots,* selon le terme usité, deux ou trois de chaque côté, selon les dimensions du four.

Les pots étant placés sur cette banquette, ils se trouvent chacun devant une fenêtre appelée *ouvreau,* par laquelle on introduit la matière à fondre, et par où l'on retire le verre lorsqu'il est en état. L'introduction des pots se fait par deux ouvertures ménagées dans la maçonnerie, aux extrémités de la grille. Ces deux ouvertures sont ensuite murées. Le combustible employé est indifféremment le bois, le charbon ou le gaz. Les cristalleries cependant brûlent exclusivement du bois, afin d'obtenir un verre plus blanc.

Le feu allumé, on introduit dans les pots le mélange dont la fusion doit constituer le verre. Ce mélange qui, dans ses éléments essentiels, est le même partout, varie partout dans ses proportions, car chaque maître d'usine a sa formule dont il garde avec un soin jaloux le secret.

D'une façon générale, le mélange à fabriquer le verre se compose de matières salines, potasse et soude, et de matières terreuse, sable et chaux.

Pour obtenir le cristal, on ajoute au mélange de l'oxyde de plomb *minium,* qui donne de la solidité et de la couleur au verre.

L'ouvrier pour fabriquer le verre à vitre tient en main un long tube en fer qu'il nomme *canne.* Par l'ouvreau, il *cueille* du verre dans le pot, c'est à-dire qu'il y plonge le bout de sa canne de façon à attacher une certaine quantité de verre, qu'il maintient en place en tournant sa canne jusqu'à ce que le verre commence à se figer. Il la retire alors du four. Par l'extrémité de sa canne restée libre, il souffle, légèrement d'abord, en balançant la masse de verre pour l'étirer et lui donner la forme d'une poire ; il continue de balancer sa canne, soufflant toujours pour augmenter le volume de la pièce, qui prend finalement la forme d'un cylindre. A ce moment, le *souffleur* reporte la pièce à l'ouvreau de manière à en ramollir le bout ; quand il est suffisamment chaud, on le perce à l'aide d'une pointe de fer ; un dernier balancement agrandit l'ouverture, et la calotte qui terminait le cylindre se trouve effacée.

Le cylindre refroidi est détaché de la canne et va se ranger à côté d'autres sur des chevalets de bois en attendant de passer au four à recuire. Un gamin vient au préalable les tendre dans toute leur longueur à l'aide d'un diamant.

Le four à recuire le verre est composé d'une chambre en maçonnerie qu'on chauffe au rouge sombre. On y introduit les cylindres, qui, sous l'influence de la chaleur, se ramollissent et s'ouvrent. L'ouvrier aide à ce qu'ils s'étendent convenablement en promenant à l'intérieur un petit râteau de bois.

Quand le four est plein, on le ferme, on éteint le combustible, et on laisse le tout en repos jusqu'à complet refroidissement. Cette opération de la recuite est absolument nécessaire : c'est elle qui donne la solidité au verre.

Pour en faire apprécier l'importance, les ouvriers fabrique souvent devant les visiteurs des verres à fond très épais, qu'au lieu de porter au four à recuire on plonge brusquement dans un baquet d'eau froide. Le verre en sort parfait, en apparence, mais, jetez-y, oh ! très légèrement, un petit caillou. Au simple contac, le verre éclatera avec bruit et se réduira en poussière presque impalpable.

Les ouvriers font aussi des *larmes bataviques* qu'ils obtiennent en laissant tomber une goutte de verre en fusion dans de l'eau froide. Tout le monde connaît ces larmes dont il suffit de casser la pointe pour que la masse éclate dans la main et se réduise en poussière.

C'est toujours le même phénomène. Le verre, brusquement refroidi, a pris un état moléculaire forcé dont l'équilibre se rompt au moindre choc, en détruisant bien entendu toute cohésion entre les molécules.

La recuite empêche ces effets de se produire en ménageant au verre un refroidissement lent et gradué.

Le cristal se travaille à la façon du verre, par soufflage, mais il s'y adjoint le moulage. L'ouvrier souffle son verre dans un moule en fonte, qui reproduit en creux la forme extérieure à obtenir. Le moule s'ouvre à charnière, en plusieurs pièces, pour permettre de retirer sans effort les objets fabriqués.

Les cristaux sont recuits comme les cylindres, mais dans un four un peu différent. Le sol en est formé par une table mobile qu'un treuil commande, et qu'on peut faire sortir du four entièrement, ce qui donne toute facilité d'y ranger les pièces et de les reprendre.

Si parfait que puisse être le moulage, on ne peut s'en contenter pour les cristaux fins : ceux-ci doivent être taillés.

La taille se fait à l'aide d'une série de meules en fer en grès et en bois, sur lesquelles la pièce passe successivement. On a peine à concevoir quelle finesse de travail certains ouvriers arrivent à tirer d'un outil aussi primitif.

La disposition des roues est des plus simples : un arbre général les met en mouvement, et un petit réservoir, placé au-dessus de chacune d'elles, y amène un mince jet d'eau. Tout cela parait grossier, mais suffit à l'ouvrier pour obtenir des effets merveilleux en se servant à propos des faces planes ou latérales de sa roue, des faces cylindriques ou des arêtes.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le général Boulanger

Paris, 16 mars. — Le général Boulanger quitte définitivement l'hôtel du Louvre.

La maison qu'il a louée est située 11*bis,* rue Dumont-d'Urville, à quelques mètres de l'aven[illegible] d'Iéna ; une seconde entrée donne sur [illegible] rue de Lapérouse, au n° 14.

Ajoutons, pour ceux [illegible] que le loyer [illegible] que ces détails intéressent, [illegible] de l'hôtel est de dix mille francs, et [illegible] la comtesse Potocka et le marquis de Bassano deviennent ainsi désormais les voisins du général.

Complétons nos renseignements sur l'installation du Comité boulangiste au n° 4 de la rue de Sèze.

Le général organise dans cet appartement, non point seulement le « Comité de protestation nationale », mais bien une sorte de cabinet de gouvernement avec tous les départements ministériels : les divisions de l'intérieur, de la justice, des affaires étrangères, des finances, de la guerre, de l'agriculture, du commerce, etc.

Chacun de ces petits portefeuilles *in partibus* sera placé sous la direction d'un des amis du général ; il comprend en outre deux secrétaires chargés l'un du service des informations, l'autre du service de la correspondance.

Quatre nouveaux organes boulangistes vont être créés incessamment : la *Revision,* avec MM. Edmond Turquet et Louis de Peyramont ; la *Presse,* avec MM. Laguerre et F. Laur ; le *Peuple,* avec MM. Michelin et Laisant ; et le *Combat,* avec MM. Paul Deroulède et Georges Thiébaud.

M. Georges Thiébaud a été, on se le rappelle, le promoteur des candidatures du général Boulanger dans les départements.

Escroquerie et chantage

La justice et la police sont préoccupées, en ce moment d'une affaire d'escroquerie et de chantage qui pourra faire un certain bruit. Il s'agit d'un jeune homme appartenant à l'une des premières familles du commerce parisien, sur qui un groupe de maîtres-chanteurs s'est précipité avec une ardeur que la faiblesse de toute une famille a encouragée.

Trois individus sont déjà sous les verrous ; on en recherche un quatrième.

M. Bouniceau-Gesmon, juge d'instruction, a été chargé de suivre cette affaire.

Une très grave affaire

Nice, 16 mai. — On sait que le comte de Villeneuve a été arrêté dernièrement sous la prévention de falsification de vins.

Cette affaire a pris une tournure des plus graves.

Le parquet a procédé hier à l'exhumation de onze cadavres de personnes mortes après absorption de ces vins et constatation de symptômes d'empoisonnement.

Cette exhumation a eu lieu devant cinq docteurs qui ont recueilli les intestins et les viscères.

L'enquête continue.

A Avignon. — Double accident suivi de mort
Trois noyés

Avignon, 16 mai. — Hier matin, à 8 h. 1[2, un sous-lieutenant de pontonniers avec 4 hommes retiraient du Rhône, sur un bateau, une ancre amarrée en amont du pont d'Avignon.

L'embarcation a chaviré, les cinq hommes sont tombés à l'eau.

On a eu les plus grandes peines pour retirer l'officier et trois hommes, encore vivants, le quatrième est mort.

C'est un nommé Viallar, de la troisième compagnie.

Deux autres pontonniers employés à des transports de bloc de pierres au pont du chemin de fer de la Durance, se sont noyés, à la même heure, par suite d'une fausse manœuvre.

Voici leurs noms :

Millet, 1re compagnie : Gaillard, 8e compagnie.

Un poseur du chemin de fer, nommé Meyet, a été blessé au même moment.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

AVIS contre les Imitations
le Citrate de Fer Chable / le Dépuratif Chable / et le Sirop Forget — doivent toujours porter la marque de fabrique et le nom : **CHABLE**
36, rue Vivienne, Paris
16327

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

DIPLOME D'HONNEUR ET MÉDAILLE D'OR — Maison fondée en 1881
ROUSSEAUX
Dentiste breveté S. G. D. G.
37, rue du Collège, Roubaix
Réparations de pièces cassées dans le plus bref délai. 16220

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moïse Broux,** rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boîtes. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré,** rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — **Fabrication de peignes,** gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir,* vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nickiage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard,** 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. *Croix et portes-couronnes depuis 5 fr.* On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

César Deschamps, constructeur et fondeur, breveté s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, pièces détachées pour tissage, spécialité d'armures mécaniques dites à tisser avec crochets simples et doubles. Nouvelle armure à 4 crochets remplaçant tous les excentriques. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois,* 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'[illegible]pleines en métal, nouveau genre déposé. [illegible] d'économie. 501

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix,** rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s. g. d. g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt,** 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Liquide anti mite infaillible, incolore, pour la destruction des vers et autres insectes, dans les étoffes de laine, les canettes, les bobines à conserver en caisse, au moyen du Pulvérisateur. Produit spécial. *Palmo-Colle* pour encollage à la fécule. — S'adresser à **M. Léon Duthoit.** 538

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17